

Émission : 20-12-2020

Mise à jour : 20-12-2021

Directive ministérielle

DGAUMIP-
001.REV6

Catégorie(s) :
✓ Visites et sorties
✓ Personnes proches aidantes
✓ Centres hospitaliers

Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier

Remplace la directive
DGAUMIP-001.REV5

Expéditeurs : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) – Direction des services hospitaliers (DSH) avec la collaboration de la Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI)



Destinataires : Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :
– Directeurs des services professionnels (DSP) ;
– Directrices des soins infirmiers (DSI) ;
– Gestionnaire désigné à la coordination des visites ;
– Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).

Directive

Objet :	Nous vous transmettons une mise à jour dans le contexte d'une augmentation des cas, de la situation épidémiologique en lien avec le variant Omicron, et de l'adoption du décret numéro 1276-2021 du 24 septembre dernier visant la protection adéquate contre la COVID-19 des travailleurs de la santé et visiteurs dans les milieux visés.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance et mettre en application les directives ministérielles quant à l'autorisation et à l'encadrement des visites de personnes proches aidantes auprès des clientèles recevant des soins et services en centres hospitaliers.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers (DSH) 418 266-4530
Document annexé :	✓ Annexe 1 – Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier (MAJ2021-12-20)

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe
Lucie Opatrny
Lu et approuvé par
La sous-ministre
Dominique Savoie